

Commission Administrative Locale du 13 novembre 2019

Liste d'aptitude au grade de Contrôleur des Finances Publiques

Compte rendu des représentant(e)s CFTC DDFiP Pas-de-Calais en Catégorie B

Anne-Laure Waguet

Yann PLOUVIEZ

Frédérique DAVIGNY

S I P de Calais

SIP Lillers

SIP Lens Sud

La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 13 novembre 2019. Commencée à 9 h 30, elle s'est terminée à 17 h 00. La Présidence était assurée par Mme Isabelle Jouinot, le secrétariat a été pris en charge par Mme Marie Mariette, le secrétariat - adjoint par Solidaires Finances Publiques

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :



Cette année, sur 369 collègues de catégorie C pouvant potentiellement postuler à cette liste d'aptitude, seules 80 demandes ont été déposées.

On note une forte diminution par rapport aux années antérieures . Il y en avait 97 l'année dernière et 87 en 2017. On note une nouvelle baisse des candidatures liées en majorité à la grande incertitude de l'affectation suite à la sélection.

Le (la) plus âgé(e) est né(e) en 1954 et a 65 ans, le (la) plus jeune est né(e) en 1984 et a 35 ans. 42,50 % des postulants sont des hommes et 57,50 % des femmes.

La direction nous a fait parvenir un tableau récapitulatif concernant cette C A P. Avant l'ouverture des débats, elle a classé 3 collègues en catégorie « excellent », 4 en catégorie « très bon » et les autres postulant(e)s, soit 73 en catégorie « à revoir ». Ce qui donne environ moins d'une chance sur 10 à un(e) postulant(e) d'être retenu(e) comme « excellent » au niveau départemental.

Les potentialités offertes à la liste d'aptitude de C en B au niveau national s'élèvent à 373, donc à peine 2 % !

La direction nous a fait part des critères qu'elle retient pour classer un collègue comme « excellent ». Il s'agit de l'aptitude, des compétences professionnelles, des qualités d'adaptation au changement, de la mobilité fonctionnelle voire géographique, ainsi que du parcours professionnel réalisé par le postulant(e). De plus, elle confirme que la participation aux concours de catégorie B est un signe de motivation du (de la) candidat(e).

Comme à son habitude, CFTC DGFIP 62 avait préparé avec beaucoup de sérieux et d'implication la défense de chaque dossier que nos adhérents et sympathisants nous ont confié.

15 dossiers n'ont pas été défendus par une organisation syndicale. Sur les 65 dossiers défendus, 14 l'ont été par vos élus CFTC.

Le Pas-de-Calais dispose comme l'an dernier d'une potentialité de 7 postes .

La direction nous a communiqué son projet final :

- **10 collègues retenus en catégorie « Excellent »**. La direction a accepté d'inscrire quelques noms supplémentaires sur la liste car les années précédentes, il est arrivé en effet qu'un agent nommé soit aussi lauréat d'un concours.
- **8 collègues retenus dans la catégorie « très bon »**.

Le basculement dans la catégorie « excellent » l'année suivante n'est pas automatique.

Nous tenons à vous rappeler que la notation, le profil « croix » et les appréciations qui vous sont donnés dans le compte rendu d'entretien professionnel sont des éléments capitaux pour permettre votre classement dans les dossiers « Excellent ».

C'est pourquoi, il faut être très vigilant lors de cet entretien et ne pas hésiter à faire un recours en notation si cela est nécessaire. Vos élus CFTC sont à vos côtés pour vous assister dans cette démarche et préparer au mieux votre candidature l'an prochain.

Plusieurs dossiers de collègues postulant à la liste d'aptitude ont été rejetés par la direction au motif qu'ils (elles) sont soit trop jeunes, soit trop âgé(e)s. La direction a déclaré que pour les trop âgés, il n'y a plus vraiment d'espoir avant l'âge de la retraite et que pour les plus jeunes, ils sont invités à passer le concours s'ils sont pressés !!! **Nous n'avons pas la même vision des choses en la matière.**

Notion importante : la CAP Nationale définira au final la liste définitive des collègues retenus pour l'avancement au grade de contrôleur des finances publiques dans un avenir non encore défini.

CFTC DGFIP 62 adresse ses plus vives félicitations aux heureuses et heureux collègues retenu(e)s par la direction.

Les votes de CFTC DDFiP 62 :

CFTC DDFiP 62 a voté contre le projet de la direction concernant le tableau excellent.

Nous n'avons évidemment pas voté contre la promotion au grade de Cadre B de nos collègues, bien au contraire, mais nous avons voté contre le nombre trop restreint de promotions au grade de Contrôleur , et les perpétuelles suppressions d'emplois.

CFTC DDFiP 62 a fait de même pour ce qui est du tableau des collègues reclassés en catégorie très bon.

CFTC DDFiP 62 a par contre refusé de participer au vote concernant la catégorie « à revoir ».

En effet, nous ne souhaitons absolument pas participer à un vote concernant cette triste appellation d'origine « Dégéfiptienne » que nous trouvons totalement désobligeante à l'égard des collègues concernés. Il serait vraiment souhaitable que la DGFIP change cette appellation qui dévalorise et démobilise les personnes concernées. Nous en avons fait part à la direction, en demandant d'utiliser plutôt une appellation « non retenue », mais, elle trouve l'appellation « à revoir » très bien ainsi.

Donc, chères et chers collègues « à revoir », vous pouvez dire, pour cette année, tout au moins, au revoir à votre promotion. Mais, ne lui dites pas « Adieu », les élu(e)s CFTC DDFiP Pas-de-Calais sont et resteront à votre disposition pour la prochaine CAP de liste d'aptitude de C en B de l'année 2020

